

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

DEL/2024/ECO/139
MARCHE FORAIN
ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DEL/2016/DG/22 du 3 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion déléguée du service public des marchés communaux d'approvisionnement.

Par délibération n°DEL/2022/DG/111 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion en délégation de service public des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires.

Par délibération DEL /2023/DG/60, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires avec la société « SOMAREP SAS ».

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des droits de place et redevances.

Selon l'article 9.2 de la convention de délégation de service public, les droits de place sont actualisés au moins une fois par an, selon l'évolution de l'indice publié par l'INSEE (SHO-ENS), servant à calculer l'évolution des taux de salaire horaire de base des ouvriers (secteurs non agricoles).

Les indices de référence : sont 114.7 (connu au 23 juillet 2023, valeur du 1^{er} trimestre 2023) et 119.9 (connu au 26 novembre 2024, valeur du 2^{ème} trimestre 2024).

Ainsi, la variation indiciaire s'établit à 1,0453.

Il convient donc de prévoir l'actualisation des droits de place et redevances diverses à compter du **1^{er} janvier 2025** selon le tableau joint.

	Commerçants abonnés	Commerçants non abonnés
Droits de place par mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2 mètres.	1.32 € HT	1.55 € HT
Redevance d'accès à l'électricité par mètre linéaire de façade marchande et par séance	0.31 € HT	
Redevance d'animation et de publicité par séance	1.35 € HT	

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 9 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre, à compter du **1^{er} janvier 2025**, d'une augmentation indiciaire de 1,0453% de l'ensemble des droits de place et redevances du marché hebdomadaire telle que reprise dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'application de cette délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire



DGS